

DEMANDE DE SUSPENSION D'UN CONTRAT DE RÉSERVATION D'EMPLACEMENT ANNUEL «PRINTEMPS/ETE »

LES REGLES DE SUSPENSION

La durée minimum d'une suspension « Printemps/été » est de 4 semaines consécutives entre le 1^{er} avril et le 30 septembre (1 semaine = 7 nuitées).

Durant cette période, les avantages « Passeport Morbihan » sont suspendus, à savoir : gratuité des escales dans les autres ports, ainsi que les gratuités ou réductions sur les manutentions.

La demande de suspension « Printemps/été » doit être adressée au plus tard 1 mois avant la date de prise d'effet.

Réduction appliquée : 10 % pour les 4 premières semaines puis 2 % par semaine supplémentaire.
La remise est attribuée en fin d'année et déduite sur la facture de l'année suivante

Je soussigné, **Client N°:**

bénéficiaire d'un contrat ANNUEL de réservation d'emplacement « PASSEPORT MORBIHAN » au port de
LOCMIQUELIC

pour le bateau :

- **NOM DU BATEAU :** **LONGUEUR BATEAU :**
- **PLACE :**

Demande à bénéficier d'une « **SUSPENSION PRINTEMPS/ETE** ».

J'ai pris connaissance des règles de cette suspension de contrat de réservation « PASSEPORT MORBIHAN » et je m'engage à libérer un emplacement pendant la période déterminée ci-dessous :

CONFIRMATION DES DATES D'ABSENCES :

Du au

Fait à :

Signature :

Le :

ENREGISTREMENT PAR LE PORT :

Tampon du port &

Date de réception de la demande :

Carte Pass Escale N°

Echéance CT PASS ESCALES modifiée :

Absence SEA PORT enregistrée :

Mode de règlement : ☐ P.A ☐ CPT ☐ Virement

Montant Redevance annuelle :